

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 774

Artikel: Planète : la grande bouffe
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017643>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dernier a suffi à soutenir les cours, qui ont fait mieux non seulement sur les actions nominales (objets de l'option), mais également sur les autres titres (au porteur et bons de participation). Donc pas d'affaires d'insiders à soupçonner. Tout juste quelques questions et remous à l'assemblée générale convoquée pour le 23 mai — mais sans effets puisqu'elle sera présidée, avec le ferme talent qu'on lui connaît, par Paul Jolles, l'ancien directeur des affaires économiques extérieures de la Suisse.

Au total, la bulle lancée à Zurich contre un groupe dont le siège international se trouve en Romandie et le directeur est d'origine allemande va crever sans laisser de trace. Tout juste un petit malaise: Helmut Maucher a dit et répété dans diverses inter-

views que l'ère des acquisitions allait se terminer, pour faciliter la digestion (DP 744). Il l'a répété lors de la conférence de presse du 8 mai, tout en annonçant une série d'opérations (à moins d'un milliard chacune, il est vrai) pas encore toutes réalisées. Autant dire que la progression attendue des ventes consolidées, qui devraient passer cette année de 31 à 45 milliards de francs, va se poursuivre ces prochaines années à un rythme forcené — si le dieu-dollar et l'autorité anti-trust américaine le veulent bien.

Outre que le développement par achats est plus transparent que la croissance interne, un élan tel que celui pris par Nestlé n'est bien sûr pas critiquable en soi. Mais il faut arrêter de dire qu'on va arrêter les frais. Sinon la NZZ pourrait parler avec raison de fuite en avant.

PLANÈTE

La grande bouffe

Rachat de Carnation par Nestlé: le plat de résistance d'une grande bouffe inter-sociétés qui sévit depuis un certain temps dans le secteur alimentaire. La table est dressée sur la scène planétaire et les transnationales se servent; c'est ce que rappelle l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation (Uita) dans un dossier spécial qui vient fort opportunément de paraître (bulletin d'information 3-4/1985 — adresse utile: Rampe du Pont-Rouge 8, 1213 Petit-Lancy).

Quelques points de repère empruntés à l'Uita pour situer les perspectives à plus ou moins long terme de cette agitation économique-financière qui saisit, au-delà de Nestlé, un secteur jusqu'ici plutôt conservateur, en tout cas peu enclin à prendre des risques.

Le repas des fauves transnationaux dans toute son ampleur: quelques semaines avant la conclusion de la transaction record au bénéfice de Nestlé (pour trois milliards de dollars, le deuxième producteur mondial d'aliments rachetait un groupe comptant lui-même parmi les vingt plus grands de l'industrie alimentaire), on avait enregistré l'acquisition, par Beatrice Foods (USA), du géant de la viande Esmark pour 2,8 milliards de dollars (un an auparavant, ledit Esmark avait absorbé Norton Simon pour 1,1 milliard de dollars...); Unilever, le numéro un mondial de l'alimentaire, avait de son côté mis la main, pour 500 millions, sur Brooke Bond. Et ainsi de suite: il suffit de consulter le tableau publié ci-dessous pour se rendre compte de l'ampleur des concentrations en cours (source: World Food Report, 1984).

Parallèlement à cette impressionnante redistribution des forces au sommet, passe la mode de la

General Foods (Etats-Unis)	Warner-Lambert's Entenmann's (Etats-Unis)	Nov. 1982	\$ 315 m	Produits de boulangerie
	Otto Roth, Monterey Cheese, Peacock Foods (Etats-Unis)	Début 1983	—	GF a pu entrer dans les spécialités de fromages
	Ronzoni Foods (Etats-Unis)	Fév. 1984	—	Pâtes
	Division occidentale de Continental Grain's Oroweat Foods	Mai 1984	\$ 60 m	Pain
Jacobs Suchard (Suisse)	Interfood (Suisse)	1982	—	Fusion où Interfood était le plus important partenaire
	Industrias de chocolate Lacta (Brésil)	1984	—	Chocolat au lait
	Cafe Soley (Espagne)	1984	—	Café
McCormick (Etats-Unis)	Paterson Jenks (Royaume-Uni)	Juin 1984	\$ 53 m	Fabricant d'épices et distributeur de produits alimentaires
Nabisco Brands (Etats-Unis)	Huntley & Palmer Foods (Royaume-Uni)	Déc. 1984	\$ 160 m	
Pillsbury (Etats-Unis)	Haagen-Dazs (Etats-Unis)	Juillet 1983	\$ 75 m	Crème glacée de qualité
	Sedutto (Etats-Unis)	Juin 1984	\$ 5 m	
Quaker Oats (Etats-Unis)	Stokely-Van Camp (Etats-Unis)	Sept. 1983	\$ 238 m	Haricots et autres produits en boîte
Ralston Purina (Etats-Unis)	ITT's Continental Baking (Etats-Unis)	1984	\$ 475 m	Pain et gâteaux
Ranks Hovis McDougall (Royaume-Uni) (Cerebos Pacific, succursale en Nouvelle-Zélande)	Gregg's of Dunedin (Nouvelle-Zélande)	1984	—	Contrôle à plus de 50% . Desserts, épices et assaisonnements
Unilever (Royaume-Uni/Pays-Bas)	Brooke Bond (Royaume-Uni)	1984	\$ 466,8 m	

SUITE ET FIN AU VERSO

La grande bouffe

«diversification» qui s'est révélée plutôt décevante: les sociétés retournent à leur spécialité première; ainsi Dart & Kraft Europe est revenue, en 1983, à sa production de base, les produits laitiers et les huiles végétales; Beatrice Foods projeterait de revendre la société de location de voitures Avis. Diagnostic de l'Uita: «La concentration et le resserrement des gammes d'activités vont de pair avec des compressions de personnel.»

A partir de ce constat, sans pour autant tirer de plans sur la comète, il est possible de dégager un certain nombre de tendances plausibles:

— La concurrence dans le secteur alimentaire, déjà extrêmement vive, va encore être nourrie par les mutations technologiques et l'essor du marketing. On pense en particulier au secteur des aliments préparés, secteur attractif entre tous, et pas encore totalement défriché, loin de là, en particulier en Europe: les plus grands fourbissent leurs armes, c'est ce qu'indique le double mouvement, qui n'est contradictoire qu'en apparence, baisse de l'emploi et augmentation des investissements.

— Emerge un marketing à l'échelon mondial: «Les Japonais mangent avec délectation les bonnes vieilles gaufrettes au chocolat Kit-Kat, fleuron britannique (elles sont produites par une filiale de Rowntree Mackintosh); les Français s'habituent à la mode américaine du thé froid en boîte qui leur aurait fait horreur il y a quelques années. Et les Américains ont assimilé presque d'un jour à l'autre toute une série de produits autrefois exotiques pour eux comme le croissant français ou le sushi japonais. Si le monde s'adapte aux nourritures américaines, les consommateurs américains, à leur tour, semblent être les plus malléables de tous quant au goût. On assiste au développement de ce que les experts appellent «le palais universel».

Quoi d'étonnant, dans ces conditions, à ce qu'Unilever projette d'adapter au marché alimentaire les bonnes vieilles méthodes qui ont fait florès dans les poudres à lessive...

— Restructurations et concentrations: un processus «naturel» au royaume des transnationales, et qui prend un nouvel élan aujourd'hui sur un terrain légal extrêmement propice. On admet ainsi que la politique anti-trust de l'Administration Reagan est «plus relâchée que jamais». De moins en moins de barrières aux opérations de tous ordres menées par les transnationales, qui n'avaient du reste pas besoin de cela pour affirmer leurs positions dominantes.

Les conséquences? De tous ordres:

— Pour les travailleurs, constate l'Uita, la première retombée de ces bouleversements, c'est l'instabilité et l'insécurité de l'emploi: «Dans 60% des cas, l'introduction des nouvelles technologies aboutit à des suppressions de postes de travail.»

— Le recyclage de l'industrie de l'alimentation vers des stratégies mondiales va imposer des investissements toujours croissants dans le marketing et la publicité: «Les budgets de promotion des sociétés alimentaires américaines ont toujours été importants, mais ils atteignent depuis quelque temps le niveau astronomique de 20% des ventes.» Et ce phénomène n'est pas manifeste seulement outre-Atlantique, il se marque aussi en Europe où il promet d'ailleurs d'être spécialement spectaculaire, puisque, dans l'industrie alimentaire, les dépenses publicitaires européennes par habitant ne représentaient jusqu'ici que 25% de ce qu'elles sont aux Etats-Unis...

— Dans ces doncitions, les écarts vont encore se creuser entre les sociétés puissantes et les sociétés moins puissantes. Et cela, sur chaque marché national: selon des études menées à la Harvard School of business, en moyenne, le bénéfice d'une marque ayant gagné une position de leader est de 17,9%, celui de la marque n° 2 de 2,8%, tandis que la marque n° 3 perd 9%...

Le match Valais-Strasbourg

«Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue (...) par un tribunal (...) impartial (...) qui décidera (...) du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.» C'est ce paragraphe (premier), simple, semble-t-il, et allant de soi, de l'article sixième de la Convention européenne des droits de l'homme qui pourrait, à terme, bouleverser l'organisation judiciaire valaisanne. Pour ne pas parler de celles, similaires, en vigueur dans les cantons de Berne, Fribourg, Soleure et du Jura. Et ce, après un jugement retentissant (au moins pour les cercles spécialisés!) du tribunal d'arrondissement de Sierre, intervenu au début de la semaine passée.

«Grosso modo», les circonstances de la décision sierroise. A la suite d'un accident de la circulation, un conducteur valaisan était condamné, pour violation des règles de la circulation et pour violation des devoirs en cas d'accident (délict de fuite), à deux «contraventions». Affaire courante, banale, dirait-on. Certes, mais la particularité de cette affaire, inhérente à la procédure valaisanne en vigueur, c'est que le même magistrat avait cumulé, successivement, les fonctions de juge instructeur (saisi par le Département de justice et police pour une enquête d'office) et de juge de première instance (juge unique).

Première «curiosité» du jugement en question: pas de recours possible pour la sanction appliquée, soit la contravention (amende ou arrêts). Il y a gros à parier que cette inexistence d'une juridiction d'appel pour de telles condamnations fera de plus en plus problème, eu égard à la «tribunalité» suraiguë ambiante: mais c'est encore (heureusement) de la musique d'avenir.

Deuxième «curiosité» du cas sierrois: cette présence du même magistrat à deux étapes de l'affaire, instruction, puis jugement. A noter que la procédure valaisanne permet de demander la